

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR,
DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ENERGIE

23 / 1998

Communiqué de Presse

Commune de Thônex

Chemin des Mésanges CV15407

La construction de nouvelles maisons sur cette artère, oblige les autorités à modifier la numérotation existante de la façon suivante:

Chemin des Mésanges 47 devient 59 chemin des Mésanges
" " " 49 " 61 " " "
nouveaux: 31-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-57

Ces modifications approuvées par les autorités de la commune entrent en vigueur le 1er septembre 1998.

Publication dans la F.A.O des 17 juin, 15 juillet et 19 août 1998

visa:

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

